

UNE CIVIÈRE QUI PEUT SAUVER DES VIES

Par

Jocelyn Boisvert, CHT,
Coordonnateur du Centre de médecine de plongée du Québec (CMPQ)

Lors d'un accident de plongée, les premières minutes sont très précieuses car le temps écoulé entre l'accident et le traitement est un facteur déterminant quant aux chances de récupération de la personne traitée. Au Québec, les chambres hyperbares situées dans les grands centres.

Donc, dans le but de sécuriser encore plus les sites de plongée et les plongeurs également, le Québec sera la seule province au Canada à posséder une civière hyperbare qui pourra traiter des plongeurs en détresse sur les lieux même d'un accident. En effet, la Fédération québécoise des activités subaquatiques (FQAS) ainsi que la Fondation Bulles d'air feront l'acquisition d'une civière hyperbare Hyperlite. Cette civière est unique en son genre car elle peut être pressurisée jusqu'à 2.8 atmosphères (60 pieds de profondeur) et ce, dans le but de donner un traitement hyperbare à un plongeur. Cette civière possède aussi une caractéristique très intéressante car elle est complètement transportable par 4 personnes vers un transport approprié, et ce, tout en maintenant le plongeur sous pression afin de, le diriger vers un centre hyperbare reconnu en province. Ce transport peut se faire par voie terrestre (ambulance) et/ou par voie aérienne (hélicoptère).

Parmi les autres caractéristiques de cette civière, mentionnons qu'elle peut accommoder 1 plongeur et supporter un traitement hyperbare complet avec une autonomie d'environ 5 heures. Elle mesure 2.3 m de long et ½ m de large. L'entrée du plongeur dans ladite civière se fait par une des extrémités et une fois à l'intérieur, ce dernier place le système de communication sur sa tête et porte à sa figure son masque d'oxygène. Lorsque tout est en place et vérifié, les extrémités en acrylique sont installées et le traitement peut alors commencer. L'efficacité du traitement offert par cette civière est identique à celle d'un centre hyperbare. Il est à noter que la civière hyperbare Hyperlite ne peut recevoir une personne inconsciente aussi toute personne qui aura recours à des soins hyperbares avec cette civière devra être consciente et consentante, à défaut de quoi, le traitement ne pourra être donné. Aussi, la pressurisation se fait avec de l'air et l'oxygène est administré par la voie d'un masque. Fait intéressant, les bonbonnes d'air utilisées pour la pressurisation sont les mêmes que celles utilisées en plongée. La civière hyperbare Hyperlite rencontre toutes les normes nationales et internationales et elle est utilisée à travers le monde.

Présentement, il y a 2 centres hyperbares reconnus en province soit l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal et l'Hôtel-Dieu de Lévis. Il y a plusieurs endroits au Québec où les plongeurs se dirigent pour pratiquer la plongée mais la région de la Côte Nord, plus précisément, les Escoumins, est celle la plus convoitée par les plongeurs. Cependant, cette région est problématique en cas d'évacuation vers l'Hôtel-Dieu de Lévis par voie terrestre. En effet, l'évacuation d'un plongeur de la région de la Côte Nord vers Lévis doit se faire en passant par la région de Charlevoix et l'altitude de cette dernière s'élève à

2000 pieds. Sachant que l'altitude peut occasionner des problèmes suite à une plongée, celle-ci ne doit donc jamais s'élever à plus de 1000 pieds pendant l'évacuation d'un plongeur ayant subi un accident de plongée. En utilisant la civière hyperbare, la pression à l'intérieur de celle-ci peut donc être maintenue à 2.8 atmosphères (60 pieds de profondeur), l'altitude n'étant donc plus problématique.

Avec l'acquisition de cette civière hyperbare, le Québec se dote d'un outil majeur en ce qui a trait aux interventions pour les urgences en plongée. Il sera ainsi possible d'agir dans l'heure qui suit l'accident de plongée augmentent aussi les chances du plongeur traité de récupérer sans séquelle majeure. Il est prévu que soit installée une première civière hyperbare aux Escoumins, plus précisément au Centre santé des Nord Côtiers. Le personnel technique sera formé par l'Institut maritime du Québec et le support médical sera maintenu par la ligne 1-888-835-7121 du Centre de médecine de plongée du Québec (CMPQ).

En conclusion, l'acquisition de ces civières hyperbares, au coût de 80 000 \$ chacune, sera donc rendue possible grâce à des dons faits à la Fondation Bulles d'air ce qui permettra à la FQAS, avec l'aide du CMPQ, d'atteindre son objectif soit de rendre les sites de plongée au Québec plus sécuritaires en offrant des mesures d'urgence adéquates à chacun d'eux et ces civières feront dorénavant partie intégrante de ces mesures.

Jocelyn Boisvert, CHT
Coordonnateur du CMPQ